

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 29 juin 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-06-29-07

Date de la convocation 23/06/2022
Convoqués : 23 Présents : 17 Représentés : 4 Absents : 2
OBJET : Ressources Humaines Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité

L'an deux mil vingt deux, le vingt-neuf juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ, Anne-Marie LATEUR, Paolo MARCELO, Céline TAMPIGNY

Étaient représentés : Karine PAGEAU par Paolo MARCELO, Vincent DAINE par Sonia DOUAY, Gérard LEROY par Maryse-Corinne ROSE et Christine BOURDELLE par Pierre DURAND

Étaient absents : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Sébastien VILLAIN

Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire chaque année, de renforcer l'équipe des services techniques pendant la période des congés d'été par l'embauche d'emplois saisonniers.

Pour cela, plusieurs postes d'adjoints techniques, relevant de la catégorie hiérarchique « C », à temps non complet doivent être créés chaque année.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels, recrutés par voie de contrat à durée déterminée.

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le maire a créer chaque année des emplois d'adjoints techniques non permanents, afin de renforcer l'équipe technique durant les périodes estivales;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats à durée déterminée.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND

